



Séance extraordinaire du comité administratif de la municipalité régionale de comté de Vaudreuil-Soulanges, tenue par vidéoconférence le mercredi 29 avril 2020, sous la présidence de son honneur le préfet, monsieur Patrick Bousez, à laquelle sont présents les membres suivants : le maire de la ville de L'Île-Cadieux, Daniel Martel, le maire de la ville de L'Île-Perrot, Pierre Séguin, le préfet suppléant et maire de la ville de Pincourt, Yvan Cardinal, le maire de la ville de Rigaud, Hans Gruenwald Jr, le maire de la ville de Saint-Lazare, Robert Grimaudo, le maire de la municipalité de Saint-Polycarpe, Jean-Yves Poirier, le maire de la ville de Vaudreuil-Dorion, Guy Pilon et le maire de la municipalité de Saint-Zotique, Yvon Chiasson.

Sont également présents, messieurs Guy-Lin Beaudoin, directeur général, Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, Simon Bellemare, directeur général adjoint, Yvon Bériault, maire de la municipalité de Saint-Télesphore, mesdames Linda Lecompte, adjointe aux services administratifs et comptables et France D'Amour, greffière.

1. **BIENVENUE PAR MONSIEUR LE PRÉFET, CONSTATATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Avant de débiter la séance extraordinaire du comité administratif, madame France D'Amour, greffière, prend les présences.

Monsieur Patrick Bousez, préfet, informe que suite à l'arrêté ministériel du 26 avril dernier impliquant de nouvelles mesures d'encadrement concernant les séances du conseil, ordinaire ou extraordinaire, les séances du comité administratif et du conseil de la MRC seront dorénavant enregistrées et diffusées sur le site web de la MRC dès le lendemain de la tenue de la séance en version audio.

CA 20-04-29-01 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier** et résolu

d'ouvrir la séance à 14 h 30.

Proposition adoptée.

2. **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

CA 20-04-29-02 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.

Proposition adoptée.

3. **CONSTATATION DE LA SIGNIFICATION DE L'AVIS DE CONVOCATION**

Monsieur Patrick Bousez, préfet, constate que tous les membres ont reçu l'avis de convocation.

4. **BUDGET : SUIVI**

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, informe que les travaux se poursuivent avec l'auditrice afin de présenter une révision budgétaire en juin 2020. Chaque dépense est revue, et ce, également pour les budgets des années 2021 et 2022.

5. **FONDS D'URGENCE - AIDE AUX ENTREPRISES ET ORGANISMES COMMUNAUTAIRES : DÉPÔT**

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document. Il fait un résumé des récents versements d'aide financière remis aux organismes communautaires dans le cadre de la COVID-19.



Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, ajoute que la MRC continue de recevoir des demandes d'aide financière d'organismes communautaires et que la MRC les accompagne en vérifiant leur admissibilité aux divers programmes d'aide financière gouvernementale.

6. **PROGRAMME AIDE D'URGENCE AUX PETITES ET MOYENNES ENTREPRISES : DÉPÔT**

CONSIDÉRANT le programme d'aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises - Assistance aux MRC et aux territoires équivalents du ministère de l'Économie et de l'Innovation;

CONSIDÉRANT QUE le ministère de l'Économie et de l'Innovation a octroyé un contrat à la firme KPMG pour offrir un support professionnel aux MRC pour l'analyse des dossiers sans les consulter alors cette compétence leur a été accordée;

CONSIDÉRANT QUE la firme KPMG ne connaît pas les réalités et les particularités entrepreneuriales de chaque région;

CONSIDÉRANT QUE ce mandat aurait pu être donné à des firmes locales encourageant ainsi l'économie locale à chaque région;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-03 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de débloquer les fonds nécessaires pour l'embauche de personnes en matière de développement économique tel que prévu au budget provincial plutôt que de donner des contrats à des firmes externes;

de demander au ministère de l'Économie et de l'Innovation de remettre une copie de l'entente signée avec la firme KPMG aux MRC qui en font la demande;

de transmettre copie de la présente résolution à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, à la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard, à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols et pour demande d'appui à la Table de concertation régionale de la Montérégie et aux MRC du Québec.

Proposition adoptée.

7. **DEMANDE DE PRÉCISION AU MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE ET L'INNOVATION SUR LE CALCUL DE L'AIDE D'URGENCE AUX PME ACCORDÉE À CHACUNE DES MRC : POSITIONNEMENT**

CONSIDÉRANT le programme d'Aide d'urgence aux petites et moyennes entreprises mises sur pied par le gouvernement du Québec et visant à soutenir, pour une période limitée, les entreprises admissibles qui éprouvent des difficultés financières en raison de la COVID-19 et qui ont besoin de liquidités d'un montant inférieur à 50 000 \$;

CONSIDÉRANT QUE ce programme a été développé dans un contexte d'urgence en utilisant les données de recensement de 1998 et qu'il y a lieu de s'assurer que les MRC reçoivent un montant correspondant à la réalité d'aujourd'hui, soit selon le recensement 2019;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges comme plusieurs autres MRC ont eu, au cours des 22 dernières années, une forte augmentation démographique et économique;

POUR CES MOTIFS,



CA 20-04-29-04 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de demander au ministre de l'Économie et de l'Innovation, monsieur Pierre Fitzgibbon, qu'un mécanisme de révision des sommes allouées aux MRC soit mis en place dans les meilleurs délais afin que les MRC reçoivent un montant correspondant à la réalité d'aujourd'hui;

de transmettre copie de la présente résolution au ministre responsable de la région de la Montérégie et président du Conseil du trésor, monsieur Christian Dubé, à la députée de Soulanges, madame Marilyn Picard et à la députée de Vaudreuil, madame Marie-Claude Nichols.

Proposition adoptée.

8. PRÉPARATION AU DÉCONFINEMENT ET AU RETOUR DES EMPLOYÉS AU BUREAU DE LA MRC DANS LE CADRE DE LA COVID-19 : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, informe que le service des ressources humaines travaille un plan pour le retour des employés au bureau de la MRC avec DR Conseil et la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail pour l'application de mesures de sécurité sanitaire. Ce plan sera par la suite revu avec le Syndicat et puis il sera déposé à la table des ressources humaines.

9. CORRESPONDANCE DE LA FÉDÉRATION QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS AU PREMIER MINISTRE DU CANADA CONCERNANT LA CRÉATION DE 76 000 EMPLOIS SUPPLÉMENTAIRES POUR LES ÉTUDIANTS ET ÉTUDIANTES DANS LE CADRE DU PROGRAMME EMPLOI D'ÉTÉ CANADA DANS LES SECTEURS QUI CONTRIBUENT À LA LUTTE CONTRE LA COVID-19 : DÉPÔT

Monsieur Guy-Lin Beaudoin, directeur général, procède au dépôt du document.

10. COMITÉ AD HOC DES DÉPUTÉS PROVINCIAUX ET FÉDÉRAUX RELATIF À LA COVID-19 ET PRÉSIDÉ PAR LE PRÉFET DE LA MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES, MONSIEUR PATRICK BOUSEZ : SUIVI

Monsieur Patrick Bousez, préfet, rappelle que des rencontres hebdomadaires sont tenues avec les députés provinciaux et fédéraux dans le cadre de la COVID-19. Il les remercie de leur collaboration et de leur impartialité politique lors de ces rencontres, l'objectif étant de répondre aux besoins des citoyens. Les députés et monsieur Bousez font part de vouloir maintenir une rencontre mensuelle lorsque l'état d'urgence sanitaire sera levé.

11. CARTOGRAPHIE DES ZONES INONDABLES – APPLICATION DU RÈGLEMENT DE CONTRÔLE INTÉrimAIRE DE LA COMMUNAUTÉ MÉTROPOLITAINE DE MONTRÉAL AU TERRITOIRE DE VAUDREUIL-SOULANGES : INFORMATION

Monsieur Simon Bellemare, directeur général adjoint, procède au dépôt du document. Il soulève que les nouvelles cartographies de zones inondables prévues au Règlement de contrôle intérimaire de la Communauté métropolitaine de Montréal (CMM) sont incohérentes aux données sur le bassin versant de la rivière des Outaouais de Gatineau à Rigaud.

Monsieur Raymond Malo, directeur général adjoint à la planification et dossiers métropolitains, poursuit en informant que ce Règlement de contrôle intérimaire sera adopté en juin et qu'il complexifiera les demandes municipales touchant les zones inondables puisque la modification des cotes de crue de la CMM n'aura lieu qu'après les travaux d'Ouranos en 2023.



12. PLAN DE PROTECTION DU TERRITOIRE FACE AUX INONDATIONS : POSITIONNEMENT

CONSIDÉRANT QUE le gouvernement a annoncé le 3 avril 2020 un plan de protection du territoire face aux inondations avec des investissements de 479 M\$;

CONSIDÉRANT QUE ce plan contient des mesures essentielles supportant les municipalités de Vaudreuil-Soulanges fortement impactées par les inondations de 2017 et de 2019;

CONSIDÉRANT QUE des municipalités de Vaudreuil-Soulanges ont de nombreux projets afin de diminuer les impacts des inondations sur leur territoire étant admissibles au financement du Plan de protection du territoire face aux inondations notamment;
(cette liste n'est pas exhaustive)

- La ville de Vaudreuil-Dorion : projets évalués à plus de 15 M\$;
- La ville de L'Île-Cadieux : projets évalués à 3,5 M\$;
- La ville de Rigaud (hors CMM) : projets évalués à 6,5 M\$;
- La ville de Pincourt : projets évalués à 2 M\$;
- La ville de L'Île-Perrot : projets estimés à 5,5 M\$;
- La municipalité de Vaudreuil-sur-le-Lac : projets estimés à 3,1 M\$;
- La municipalité de Pointe-Fortune : projets évalués à 1,5 M\$;

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a demandé des budgets supplémentaires pour réaliser le reste de la cartographie (1,2 M\$) et instrumenter (1,8 M\$) les territoires de la MRC d'Argenteuil, de Deux-Montagnes et de Vaudreuil-Soulanges (mesure 3 du Plan);

CONSIDÉRANT QUE la MRC de Vaudreuil-Soulanges a développé, depuis les deux dernières années, une expertise fine à maintenir pour les prochaines phases de cartographie un lien avec les travaux d'Ouranos et l'approche Risques;

Considérant que la MRC de Vaudreuil-Soulanges demande à participer au bureau de projet pour la planification de l'aménagement des zones inondables à l'échelle d'un bassin versant (mesure 9 du Plan);

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-05 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Guy Pilon**
APPUYÉ PAR : monsieur **Pierre Séguin** et résolu

de demander à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation, madame Andrée Laforest, de maintenir les montants inscrits au Plan de protection du territoire face aux inondations et de mettre en œuvre dès maintenant le Plan; et

de transmettre copie de cette résolution au ministre responsable de la Montérégie, monsieur Christian Dubé; à madame Marie-Claude Nichols, députée de Vaudreuil; à madame Marilyne Picard, députée de Soulanges; à madame Valérie Plante, présidente de la CMM, au maire de Gatineau, monsieur Maxime Pedneaud-Jobin ainsi qu'à la Table de concertation régionale de la Montérégie.

Proposition adoptée.

13. FONDS DE VOIRIE - MISE EN ŒUVRE DE MESURES ET PROJET DE CAMÉRAS : POSITIONNEMENT

Monsieur Yvon Bériault, maire de la municipalité de Très-Saint-Rédempteur et président du comité du fonds de voirie régional, présente le projet de monitoring des carrières et sablières. Divers moyens de contrôle sont présentés, mais le comité de fonds de voirie recommande celui de caméras. Cette recommandation sera présentée à la prochaine séance du conseil en raison des coûts excédant les 25 k\$.



14. CENTRE D'ARCHIVES : SUIVI

Madame France D'amour, greffière, fait un suivi dans le dossier du Centre d'archives et les négociations pour l'acquisition de l'immeuble situé au 12, rue Saint-Jean-Baptiste à Saint-Polycarpe.

15. COUR SUPÉRIEURE – DOSSIER 9202-1757 QUÉBEC INC. ET GENEVIÈVE POIRIER C. VILLE DE RIGAUD ET MRC DE VAUDREUIL-SOULANGES : AUTORISATION DE SIGNATURE

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, se retire des discussions portant sur le dossier 9202-1757 Québec inc. et Geneviève Poirier c. Ville de Rigaud et MRC de Vaudreuil-Soulanges.

CONSIDÉRANT la demande introductive d'instance de pourvoi en contrôle judiciaire 9202-1757 Québec inc. et Geneviève Poirier c. Ville de Rigaud et MRC de Vaudreuil-Soulanges;

CONSIDÉRANT QUE les parties en sont venues à un commun accord pour régler hors Cour le dossier;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-06 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Robert Grimaudo**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

d'autoriser le préfet et le directeur général à signer l'entente sous forme de transaction et quittance dans le dossier 9202-1757 Québec inc. et Geneviève Poirier c. Ville de Rigaud et MRC de Vaudreuil-Soulanges.

Proposition adoptée.

Monsieur Hans Gruenwald Jr, maire de la ville de Rigaud, reprend son siège.

16. SOLLICITATION COOP CSUR ET CORRESPONDANCE DE LA DÉPUTÉE DE SALABERRY-SUROÏT ADRESSÉE AU MINISTRE DE L'INNOVATION, DES SCIENCES ET DE L'INDUSTRIE CONCERNANT LES FONDS FÉDÉRAUX ET L'INTERNET HAUTE VITESSE : DÉPÔT

Monsieur Patrick Bousez, préfet, procède au dépôt du document et il invite madame Claude DeBellefeuille, députée de Salaberry-Suroît, à commenter sa lettre adressée au ministre de l'innovation, des Sciences et de l'Industrie concernant les problèmes d'internet haute vitesse dans sa circonscription.

17. CANAL DE SOULANGES – CRÉATION D'UN ORGANISME À BUT NON LUCRATIF (OBNL) : AUTORISATION

CONSIDÉRANT la recommandation de la table du canal de Soulanges de créer une société sous forme juridique d'organisme à but non lucratif pour la gestion du canal;

POUR CE MOTIF,

CA 20-04-29-07 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Hans Gruenwald Jr** et résolu

d'autoriser la MRC à procéder à une demande de constitution d'une société sous forme juridique d'organisme à but non lucratif auprès du Registre des entreprises du Québec pour la gestion du canal et à la demande de lettres patentes pour la constitution d'un comité d'administration.

Proposition adoptée.



18. MESURES RELATIVES À LA CIRCULATION À L'ÉCOCENTRE SITUÉ À VAUDREUIL-DORION : AUTORISATION

CONSIDÉRANT les problèmes de circulation sur le tronçon de la piste cyclable entre la bretelle de l'avenue Marier et l'entrée de l'écocentre situé sur la rue Henry-Ford à Vaudreuil-Dorion en raison de l'achalandage et de l'attente des usagers de l'écocentre;

CONSIDÉRANT QUE le taux d'achalandage de l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion ne cesse d'augmenter;

CONSIDÉRANT QU'il est d'intérêt d'assurer une sécurité aux cyclistes ainsi qu'aux employés et usagers de l'écocentre situé à Vaudreuil-Dorion;

CONSIDÉRANT la proposition de la Ville de Vaudreuil-Dorion d'ajouter des bordures Qwick Kurb aux abords de la piste cyclable pour remédier à la situation;

CONSIDÉRANT QUE les coûts de ce projet sont évalués à 44 539,95 \$ taxes incluses et que la Ville de Vaudreuil-Dorion et la MRC sont d'un commun accord pour partager les frais à parts égales, soit 50 % des coûts assumés par la Ville et 50 % assumés par la MRC;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'appliquer des mesures temporaires jusqu'à la réalisation du projet pour assurer la sécurité de tous;

CONSIDÉRANT QUE les sommes sont disponibles au poste budgétaire 02-454-02-446;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-08 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Jean-Yves Poirier**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

d'autoriser la MRC à participer financièrement au projet de la Ville de Vaudreuil-Dorion pour l'installation de bordures Qwick Kurb aux abords de la piste cyclable à 50 % des coûts du projet évalué à 44 539,95 \$ taxes incluses.

Proposition adoptée.

Monsieur Robert Grimaudo, maire de la ville de Saint-Lazare, quitte son siège à 15 h 55.

19. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET ZONAGE

19.1 AVIS DE CONFORMITÉ

19.1.1 VILLE DE VAUDREUIL-DORION - RÈGLEMENT NUMÉRO 1275-284 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE NUMÉRO 1275

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 1275-284 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 1275 afin de modifier les grilles des usages et normes de deux zones commerciales;

CONSIDÉRANT QU'à l'article 1 du Règlement numéro 1275-284, les grilles d'usages et normes de la zone C4-833 sont remplacées par la grille d'usages et normes C3-833;

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 16.2.3 du schéma d'aménagement révisé (SAR), les usages autorisés à la zone C3-833 ne sont pas conformes aux usages prévus à l'aire d'affectation commerciale para-urbaine correspondant à la zone;

CONSIDÉRANT QUE des correspondances et des échanges ont eu lieu entre les fonctionnaires de la MRC et ceux de la ville de Vaudreuil-Dorion en regard à la non-conformité au SAR de ce règlement;



CONSIDÉRANT QUE la MRC est tenue, en vertu de l'article 137.3 de la Loi, d'adopter une résolution par laquelle elle désapprouve le règlement et que cette résolution doit être motivée et doit identifier les dispositions du règlement qui ne sont pas conformes;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-09 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal** et résolu

que le comité administratif **désapprouve** le Règlement numéro 1275-284 de la ville de Vaudreuil-Dorion.

Proposition adoptée.

19.1.2 VILLE DE L'ÎLE-PERROT - RÈGLEMENT NUMÉRO 666-10

CONSIDÉRANT QUE le Règlement numéro 666-10 a pour objet de modifier le Règlement de zonage numéro 666 afin d'ajouter une classe d'usages commerciaux à une zone commerciale;

CONSIDÉRANT le rapport d'analyse de conformité au schéma d'aménagement révisé (SAR) du règlement numéro 666-10 de la ville de L'Île-Perrot indiquant sa conformité aux objectifs du schéma d'aménagement révisé et aux dispositions du document complémentaire;

POUR CES MOTIFS,

CA 20-04-29-10 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que le comité administratif **émette** le certificat de conformité au schéma d'aménagement révisé du Règlement numéro 666-10 de la ville de L'Île-Perrot.

Proposition adoptée.

20. CLÔTURE OU AJOURNEMENT DE LA SÉANCE

CA 20-04-29-11 IL EST PROPOSÉ PAR : monsieur **Yvan Cardinal**
APPUYÉ PAR : monsieur **Yvon Chiasson** et résolu

que la séance soit levée à 16 h 8.

Proposition adoptée.

PATRICK BOUSEZ
Préfet

GUY-LIN BEAUDOIN
Directeur général et secrétaire-trésorier